

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010011 – AMR 51/003/01

Action complémentaire sur l'AU 356/00 (AMR 51/178/00 du 21 novembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (OKLAHOMA) Robert William Clayton, Amérindien, 39 ans

Londres, le 8 janvier 2001

Des éléments de preuve qui avaient disparu, relatifs au meurtre dont Robert Clayton a été reconnu coupable, ont été découverts dans les locaux du procureur de district du comté de Tulsa le 3 janvier 2001, vingt-quatre heures avant celle à laquelle ce condamné à mort devait être exécuté. Il s'est vu accorder un sursis de trente jours afin que ces éléments puissent faire l'objet de tests d'ADN et d'autres analyses scientifiques.

Les preuves matérielles utilisées contre Robert Clayton au cours de son procès – une salopette et une chaussette sur lesquelles avaient été relevées des traces de sang appartenant prétendument à la victime, ainsi qu'un couteau – ont apparemment été découvertes à l'intérieur d'un casier, dans le local utilisé par le procureur pour conserver ses pièces à conviction. Les avocats de Robert Clayton tentaient de retrouver ces preuves depuis cinq ans, afin de leur faire subir des tests d'ADN et d'autres analyses scientifiques. D'après les informations recueillies, ces examens pourraient être réalisés d'ici la fin de la semaine. Si leurs résultats ne permettent pas d'établir l'innocence de Robert Clayton, l'État fixera probablement de nouveau la date de son exécution.

En l'absence du gouverneur Frank Keating, c'est son adjointe, Mary Fallin, qui a pris la décision d'accorder un sursis à Robert Clayton.

Cet homme a été condamné à mort pour le meurtre de Rhonda Kay Timmons, tuée en 1985. Le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma a unanimement rejeté son recours en grâce le 30 novembre 2000. Robert Clayton continue à clamer son innocence.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que les exécutions ont été suspendues en Illinois, le 31 janvier 2000, en raison du nombre « honteux » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort, l'application de ce châtiment par les autorités américaines suscite un intérêt de plus en plus vif. Aux États-Unis, le débat s'est focalisé sur le risque d'exécuter des innocents, ainsi que sur les possibilités offertes par les techniques modernes de tests d'ADN en vue de déterminer si une personne est coupable des faits qui lui sont reprochés.

Les analyses d'ADN représentent indubitablement un outil médico-légal essentiel, mais ils ne constituent aucunement une garantie à toute épreuve contre les erreurs judiciaires aux conséquences fatales qui peuvent être commises dans les affaires de crimes passibles de la peine capitale. Comme toute autre méthode de la criminalistique, les tests d'ADN peuvent être entachés d'erreurs ou d'irrégularités d'origine humaine. Des échantillons peuvent être rendus inutilisables s'ils sont prélevés ou conservés de manière inadéquate, ou peuvent être placés sur les lieux du crime par des enquêteurs sans scrupule. Il est également possible que les laboratoires commettent des erreurs ou falsifient des résultats d'analyses.

Une récente affaire ayant eu lieu aux États-Unis illustre les limites des tests d'ADN. Odell Barnes a été exécuté au Texas le 1^{er} mars 2000, en clamant son innocence jusqu'au dernier moment. Parmi les éléments à charge les plus accablants figuraient de petites taches de sang découvertes sur ses vêtements, qui correspondaient au groupe sanguin de la victime (correspondance qui avait été ultérieurement confirmée par des tests d'ADN). Les investigations menées après le procès par des experts travaillant pour la défense ont permis d'établir que ces taches de sang contenaient un agent conservateur utilisé pour le stockage du sang. Un expert a conclu de la quantité d'agent conservateur présente dans les taches que ce sang ne provenait pas directement de la victime, mais qu'il avait été répandu sur les vêtements d'Odell Barnes après le crime.

De surcroît, le recours aux tests d'ADN n'est possible que dans un nombre extrêmement limité d'affaires de meurtres. Le 22 juin 2000, Gary Graham a été exécuté au Texas alors que subsistaient de sérieux doutes quant à sa culpabilité. Il avait été reconnu coupable sur la foi des déclarations d'un unique témoin oculaire, en l'absence de toute preuve matérielle établissant son implication dans le meurtre pour lequel il avait été condamné à mort. Comme dans de nombreuses autres affaires de crimes passibles de la peine capitale, il n'existait aucun élément pouvant faire l'objet de tests d'ADN susceptibles d'apporter une réponse concluante à la question de la culpabilité de Gary Graham.

Amnesty International est opposée de manière inconditionnelle à la peine capitale, indépendamment du fait de savoir si une personne est innocente ou coupable du crime pour lequel elle a été condamnée à ce châtiment. Si l'Organisation est favorable au réexamen de tout élément pouvant innocenter un condamné à mort, il n'en reste pas moins qu'il n'existe aucun garde-fou offrant une protection absolue contre les erreurs judiciaires aux conséquences fatales. Aux États-Unis, l'application de la peine de mort demeure marquée au coin de l'arbitraire : le sort d'un individu passible de la peine capitale dépend tout autant de facteurs tels que sa race, sa situation socioprofessionnelle et le lieu où les faits se sont déroulés, que de la gravité du crime lui-même.

Robert Clayton était un jeune homme de vingt-quatre ans souffrant de déficiences mentales lorsqu'il a apparemment reconnu avoir tué Rhonda Kay Timmons – aveux qu'il a ensuite rétractés (voir l'AU 356/00). Un psychologue, qui a déposé lors de son procès, a évalué son quotient intellectuel (QI) à 68 (signe d'un possible retard mental), décelé chez lui une tendance à la dépendance et à la soumission, et estimé qu'il était immature sur le plan émotionnel. Fils de parents alcooliques, Robert Clayton avait quitté l'école alors qu'il avait environ douze ans.

Dans sa résolution 1989/64 du 24 mai 1989, le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies a recommandé aux États membres de cette organisation de supprimer « *la peine de mort, tant au stade de la condamnation qu'à celui de l'exécution, pour les handicapés mentaux ou les personnes dont les capacités mentales sont extrêmement limitées* ».

ACTION RECOMMANDÉE : fax / lettre exprès / lettre par avion / courrier électronique (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après :

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Rhonda Timmons, et soulignez que vous ne cherchez en aucune manière à excuser le meurtre dont elle a été victime ;
- dites-vous préoccupé par le fait que des pièces à conviction qui avaient disparu depuis cinq ans ont été découvertes moins de vingt-quatre heures avant celle à laquelle Robert Clayton devait être exécuté ;
- faites valoir qu'une telle négligence en matière de conservation des preuves dans une affaire de crime passible de la peine capitale constitue une raison suffisante pour commuer la condamnation à mort prononcée contre Robert Clayton ;
- mettez en avant le sentiment d'inquiétude généralisé que suscite l'équité du système d'application de la peine capitale aux États-Unis, notamment au vu du nombre considérable de condamnés à mort victimes d'erreurs judiciaires ;
- rappelez que l'application de la peine de mort aux personnes souffrant de troubles mentaux, tant au stade de la condamnation qu'à celui de l'exécution, est contraire aux normes internationales ;
- exhortez le gouverneur Frank Keating à user de toute l'autorité et de toute l'influence dont il dispose pour empêcher l'exécution de Robert Clayton, quels que soient les résultats des tests d'ADN.

APPELS À :

Gouverneur de l'Oklahoma :

Governor Frank Keating
Capitol Building, Oklahoma City
OK 73105, États-Unis

Fax : + 1 405 521 3353

Courriers électroniques : governor@gov.state.ok.us

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le
Gouverneur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*